

	OBJET	<u>Date</u> :
Réunion du 17 avril 2019	Comité de pilotage NATURA 2000 – Plaine de Niort Sud Est	<u>Diffusion</u> :

PARTICIPANTS :

Étaient présents :

Département :

Séverine VACHON, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
 Natacha BOUET, Animatrice NATURA 2000 au service Environnement et aménagement foncier
 Olivier UZANU, Chef du service Environnement et aménagement foncier
 Sophie ARNAULT, Enseignante mise à disposition au service Environnement et aménagement foncier
 Isabelle ALBARRACIN, Assistante administrative et budgétaire service Environnement et aménagement foncier
 Chantal BRILLAUD, Conseillère départementale CD79
 Dominique POUGNARD, Conseillère départementale CD79

Autres membres du COPIL :

Céline BELLY, Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
 Vincent BRETAGNOLLE, CNRS
 Cyril MOUILLOT, Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
 Mathilde BONNET, DREAL NA
 Sabrina MAÏANO, CREN Poitou-Charentes
 Patrick BOUCHENY, GODS
 Renaud PELLAT DE VILLEDON, Collectif de défense des propriétaires, exploitants et usagers des sites N2000
 François MARTIN, Mairie de Prahecq
 Maël GARETIER, Fédération de Chasse 79
 Erwan FAUX, Chambre d'agriculture 79
 Patricia ROUXEL, Mairie d'Aigondigné
 Marylène PICARD, Mairie de Brieuil sur Chizé
 Cécile GAUTRON, Syndicat des trois rivières
 Olivier CAILLÉ, SIEPDEP de la Vallée de la Courance

Excusés :

Ségolène ROYAL, SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin
 Magdeleine PRADÈRE, Conseillère départementale CD79
 Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 Mathieu BOSSIS, AF Biodiversité
 Patrick MACHET, CDOS 79
 Christophe GUINET, CEBC/CNRS
 Yohan TRIMOREAU, ONCFS 79
 Sophie BROSSARD, Mairie de St Romans des Champs
 Mickaël COUTANTIN, Syndicat Mixte de la Boutonne
 David LENOIR, Centre Régional de la Propriété Forestière
 Brigitte BONNISSEAU, Centre Régional de la Propriété Forestière

Daniel BAUDOUIN, Mairie de Marigny
Johanne LEIBREICH, EPMP
Élodie DEBIERRE, UDAP 79
Magalie DEBERNARD, GÉRÉDIS Deux-Sèvres
Stéphane PIERRON, Mairie de Vouillé
Jean BOULAIS, Mairie de Beauvoir
Claire BURROT, Syndicat des Eaux du Centre-Ouest
Mairie de Fosses
Mairie de Niort
Mairie de Vallans

RELEVÉ DE CONCLUSIONS ou COMPTE RENDU

Séverine VACHON, Vice-Présidente du Conseil Départemental, ouvre la séance du Comité de pilotage Natura 2000 de la Plaine de Niort Sud-Est, remercie la commune de nous accueillir, remercie les maires présents ainsi que les structures présentes, les associations et les fédérations. Elle rappelle que le Département préside 5 Comités de pilotage dont celui de la Plaine de Niort Sud-Est en partenariat avec l'État (DDT) depuis un an. Ce site NATURA 2000 a été désigné en 2003 et la réalisation du DOCOB a été faite par le GODS.

Elle remercie et souligne le travail réalisé avec dynamisme par Natacha BOUET, animatrice du site et laisse la parole à Patricia ROUXEL, Maire d'Aigondigné. Elle remercie également l'ensemble des participants et surtout le Département pour l'organisation du COPIL NATURA 2000 sur la nouvelle commune d'Aigondigné regroupant les communes de Mougou, Thorigné, Aigonnay et Sainte Blandine. Elle rappelle que NATURA 2000 occupe une place importante, surtout sur Sainte Blandine qui se trouve en totalité sur la zone. Avant la fusion des communes, plusieurs rencontres avec l'animateur du Département ont permis la signature d'une convention N2000 et une réflexion globale sur la trame verte en collaboration avec le GODS et la Fédération des Chasseurs. Je ne sais pas quelles mesures avaient été prises à cette époque, ce serait peut-être l'occasion d'étendre ces dispositifs sur le projet de la loi de finances, permettant d'accompagner les communes par une dotation spéciale (contrainte en matière de développement et d'urbanisme).

Dernièrement, 15 outardes ont été observées sur Ste Blandine. Plutôt satisfaisant, que cette population résiste et continue à nicher dans les plaines. La commune de Ste Blandine a d'ailleurs refusé l'implantation d'un parc éolien. Notre volonté est d'avancer sur la protection des espèces.

Cyril MOUILLOT remercie également la commune de nous accueillir et le Département pour l'organisation du 5ème COPIL NATURA 2000. Il est très heureux que le Département ait pris l'animation des 5 sites. Il remercie Natacha BOUET pour son travail et sa disponibilité auprès des autres collectivités, des riverains et des particuliers. C'est un enjeu très fort pour les espèces et l'habitat et c'est l'occasion d'injecter de l'argent dans les territoires et permettre de faire des actions pour l'environnement sans oublier l'activité agricole, l'eau et le foncier. L'environnement ne doit pas être un problème. Il précise que la gestion a été transférée de la DREAL à la DDT l'année dernière.

Natacha BOUET présente la zone, rappelle les dates de désignation, de candidature, d'approbation du DOCOB ainsi que la date du début de l'animation. Elle poursuit par les principaux objectifs du DOCOB puis laisse la parole à Vincent BRETAGNOLLE du CNRS (voir diaporama). Je souhaite apporter un complément sur la biodiversité. Elle a un impact économique et politique. Il faut savoir que les pollinisateurs augmentent le rendement du colza et du tournesol et augmentent les revenus des agriculteurs. C'est important de le rappeler mais encore faut-il qu'il y ait de la biodiversité, ça fait aussi parti de N2000.

Reprise du diaporama : 3 actions prioritaires (busard, Outarde canepetière et oedicnème criard)

Le nombre de mâles Outardes fluctue d'une année à l'autre. Renforcement de la population en 2017-2018 grâce au programme de lâchers du Centre d'élevage d'Outardes canepetière de Zoodyssée. Dynamique qui s'explique par le taux de contractualisation. En 2018, 17 poussins ont été trouvés, c'est un record. Lors du précédent COPIL, j'avais évoqué une chute de la populations hors 2019 s'annonce pas trop mal.

Déclin de la population de busards depuis une douzaine d'années de même que leur productivité en poussins. La raison principale, c'est les campagnols (cycle tous les 3 ans). Un vrai motif d'inquiétude pour cette espèce malgré un gros effort de protection. La fécondité diminue qui n'est pas forcément liée aux moissons.

C'est quoi le seuil d'alerte ? demande Séverine VACHON

Vincent BRETAGNOLLE : lorsqu'on est en déclin, ce n'est pas une bonne nouvelle. On a toutes les raisons de croire qu'à l'échelle nationale, la population est en déclin. Le cycle de production du busard n'est pas comprisable, il n'est pas adapté aux dates des moissons.

L'œdicnème criard est suivi depuis 1997 sur une partie de la zone NATURA. Lorsqu'un nid est trouvé, l'agriculteur est prévenu. L'œdicnème criard fait des pontes de remplacement, elle est capable de pondre 3 fois par an. C'est plutôt inquiétant. Le volume des œufs dépend de la nourriture qu'elle trouve. On note une diminution de la survie des nids, le taux de destruction et de prédation augmente. Phénomène encore plus extraordinaire, le taux de survie des adultes, d'une année à l'autre, est en chute de 15 %. Cette diminution de population est également visible à l'échelle de Poitou-Charentes.

Pour cela, les associations travaillent avec les agriculteurs pour augmenter la disponibilité alimentaire des vers de terre.

Cyril MOUILLOT : Qu'est-ce qui explique ce déclin ?

Séverine VACHON : L'intensification de l'agriculture est responsable par l'uniformisation des paysages (disparition des éléments naturels, disparition du parcellaire, perte d'un tiers des exploitants et un tiers des oiseaux, moins de diversité de culture et de prairie). De plus, le volume de vente des insecticides et des pesticides est en hausse ce qui provoque l'élimination de la flore, alors que le nombre d'exploitation en Bio est en augmentation.

Cyril MOUILLOT : L'installation des agriculteurs est un enjeu énorme.

Erwan FAUX de la Chambre d'agriculture indique qu'un tiers des agriculteurs vont partir dans les 10 ans.

Cyril MOUILLOT : Ces derniers mois, nous avons eu contact avec 9 exploitants irrigants, 8 sur 9 sont en Bio, l'autre est en technique de conservation du sol avec la notion de rentabilité. C'est une bonne tendance, les aspects paysages (haie) ne sont pas toujours traités pour une agriculture biodiversité.

Séverine VACHON : A propos des plantations de haies, le Département va s'engager dans une démarche de programme de plantation de haie avec la volonté d'accompagner des porteurs de projet représentant 300 000 € par an.

Cyril MOUILLOT : Quant aux bassines, le protocole d'accord signé en décembre comprend des orientations assez fortes pour l'élaboration d'un schéma directeur biodiversité. C'est l'intégralité du bassin versant de la Sèvre Niortaise et Mignon soit une dizaine de communes. On va peut-être intégrer le volets " murets et chemins ". Ce schéma va porter sur 120 communes. Les irrigants s'engagent à mettre en œuvre ce schéma d'ici 3 ans sinon plus d'eau.

Séverine VACHON : Le projet sera ouvert à tout le monde et non pas sur une catégorie précise de porteur de projet.

Olivier UZANU : L'intérêt est de développer des projets d'une certaine ampleur.

Patricia ROUXEL : Nous avons un projet de replanter du linéaire en partenariat avec la fédération des chasseurs mais les agriculteurs s'y opposent. C'est très difficile à mettre en place même en valorisant le fait que ça leur apporte un complément en plus de la PAC.

Séverine VACHON : L'objectif n'est pas de mettre des contraintes mais de travailler avec les associations et la Chambre d'agriculture pour qu'ils fassent le relais auprès des exploitants.

Cyril MOUILLOT : Quels sont les arguments des agriculteurs ?

Patricia ROUXEL : Ça génère des problèmes de voisinage. Qui fera l'entretien ? Il y aura plus de limaces aux pieds des haies donc moins de productivité (tournesol, maïs). Ce n'est pas vécu comme un avantage.

Séverine VACHON : Peut-être faudrait-il l'inscrire dans les baux agricoles ? Au niveau de la SAFER, pour les terres mises à disposition, il faudrait augmenter les surfaces.

Patricia ROUXEL : Il faut sensibiliser les grands opérateurs de lignes car ils arrachent les arbres.

Cyril MOUILLOT : Attention car ce sont les prestataires des travaux qui ne sont pas sensibilisés. Il y a d'autres outils de protection comme la PAC, les PLUI.

Patricia ROUXEL : J'ai des baux à renouveler car 18 agriculteurs partent en retraite.

Natacha BOUET : Les baux se transmettent automatiquement sans avoir besoin de l'accord du propriétaire. Tout dépend comment il est rédigé. Un juriste de la Chambre d'agriculture peut vous renseigner si nécessaire pour avoir une analyse juridique. Monsieur Erwan FAUX, ici présent, va faire remonter l'information.

Monsieur PELLAT DE VILLEDON précise qu'il ne faut jamais signer un bail avec un GAEC mais avec une personne précise.

Chantal BRILLAUD : En ce qui concerne les bassines, le schéma directeur de la biodiversité comportera des recommandations et des contraintes et si l'exploitant ne les respecte pas, on lui coupera le robinet, il ne pourra donc plus irriguer. J'imagine mal qu'il accepte cette sanction sachant l'investissement financier qu'il y a mis.

Cyril MOUILLOT confirme qu'en cas de non respect, l'exploitant subira une baisse de ses prélèvements sur 3 ans. Les irrigants sont de la COOP de l'eau. Les non adhérents ont 1 050 m² d'eau par an. L'une des orientations fortes est de voir des volumes disponibles chaque année.

Olivier CAILLÉ de la SIEPDEP de la Vallée de la Courance demande si ça concerne tous les irrigants du Bassin ?

Chantal BRILLAUD : J'attends de voir. Par contre en cas de nouveaux irrigants ou de nouveaux exploitants, le pot commun sera redistribué.

Cyril MOUILLOT : Chaque demande de nouveaux irrigants a pu être acceptée car chaque année, il y a des départs à la retraite ou des exploitants qui ne souhaitent plus irriguer.

Séverine VACHON : Là aussi c'est de la pédagogie.

Cyril MOUILLOT : Nous comprenons votre positionnement.

Séverine VACHON à Vincent BRETAGNOLLE : Quel est votre regard au vu de ce problème ?

Vincent BRETAGNOLLE : On ouvre une porte, on devrait bénéficier à la fois de Natura 2000 en terme de démarche et j'espère qu'on bénéficiera aussi de l'ancienneté des démarches et des animations qu'on a fait auprès des agriculteurs. C'est sur la base du volontariat alors on espère.

Séverine VACHON : Est-ce que vous pouvez nous dire combien y a t-il d'agriculteurs sur la zone ?

Vincent BRETAGNOLLE : Actuellement, on a 450 exploitations dont 70 en Bio sur la zone atelier. C'est considérable, l'agriculture de conservation, c'est très difficile à estimer car il n'y a pas de cahier des charges.

GODS : Les enquêtes qui ont été menées dans le Mellois, ont constatées une augmentation des phytos mais une diminution des herbicides. Le gros problème, c'est le glyphosate.

Erwan FAUX : Le gros problème, ce sont les COOP qui s'associent. Gros projet sur Frontenay-Rohan-Rohan dans l'investissement d'un silo.

Vincent BRETAGNOLLE : puisqu'on parle de Bio, j'enchaîne sur les contractualisations des MAEC avec un effet bénéfique sur l'Outarde canepetière qui se trouve souvent dans les champs en MAE. Depuis 2009, coordination avec les syndicats d'eau. Voir la diapo sur la contractualisation qui ne fait qu'augmenter. Aucun n'est décidé à arrêter.

Séverine VACHON : Est-ce qu'il y a une augmentation du nombre d'exploitants ?

Vincent BRETAGNOLLE : Oui effectivement avec vague de contractualisations très fortes entre 2017 et 2018. beaucoup de dossiers sont en cours d'élaboration.

Cyril MOUILLOT : Ce qui est spectaculaire si on regarde les parcelles justes en faisant une carte, on peut retrouver le périmètre du captage d'eau. Quel la typologie des nouveaux exploitants qui veulent s'installer en Bio ?

Vincent BRETAGNOLLE : Le profil change. On voit des conversions de céréaliers en modèle plutôt intensif.

Cyril MOUILLOT : Quelles sont leurs motivations ? Sont-ils motivés par la santé humaine ?

Vincent BRETAGNOLLE : Leur motivation est plutôt financière et pas trop sur la santé. Au moins 2 exploitants de convertis en 2018 et qui ont convenus de réduire l'utilisation de l'azote. Des expérimentations sont menées grandeur réelle.

Olivier CAILLÉ : Les jeunes profitent du départ des anciens pour faire du Bio car les aides sont majorés avec des plafonds.

Natacha BOUET : Est-ce que les gens qui se convertissent partiellement la première année se convertissent totalement après plusieurs années ?

Vincent BRETAGNOLLE : Il n'y a pas d'hectares passés en mesure spécifique Outarde. Il y a des mesures de pesticides. Beaucoup d'agriculteurs sont intéressés par la contractualisation. Au total, 163 hectares avec différents objectifs. On a déjà 150 hectares de programme en terme de mesure. Il n'est pas exclus, pour la première année, de faire remonter une proposition à l'État.

DREAL : La Région a donné une enveloppe, ils font avec les moyens disponibles.

Vincent BRETAGNOLLE : Une plaquette a été distribuée auprès des agriculteurs pour les sensibiliser. Je poursuis

ma présentation du diaporama sur la préservation des espèces avec quelques chiffres. Avec l'accord des agriculteurs, 68 sur 82 jeunes se sont envolés grâce à la protection. En terme de production, c'est une année record pour l'Outarde canepetière.

Natacha BOUET continue en nous proposant un focus sur les surfaces gérées favorablement pour l'Outarde canepetière et les aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux et de l'acquisition foncière. Exemple de la déviation Vouillé-Mougou, 62 ha de mesures compensatoires gérées pour favoriser l'avifaune de plaine. En ce qui concerne les chartes, 2 exploitants se sont engagés en 2018 sur le maintien des repousses spontanées après récolte sur les champs cultivés. Ce sont 2 grosses exploitations (75 parcelles, 116 ha), donc très intéressant car il faut savoir, que les certifications permettent d'accéder à des aides au titre du FEADER.

Elle poursuit par le bilan des actions 2018/2019 avec l'organisation d'une journée d'information-sensibilisation destinée aux élus et services des collectivités locales.

Séverine VACHON ajoute que lors des précédents COPIL, l'idée d'une lettre d'information sur NATURA 2000 à destination du grand public serait intéressante. De plus les actions menées avec le GODS fonctionnent bien.

GODS : La participation du milieu agricole à des réunions d'information est très importante car il y a encore beaucoup de confusions sur les espèces. On y passe beaucoup de temps et de moyens mais la mobilisation des exploitants sur la protection des nids est primordial.

Vincent BRETAGNOLLE : Chaque année, on organise une journée " zone atelier ". Cette année le thème est " Que faire pour les oiseaux " en collaboration avec la Fédération des chasseurs et le GODS.

DREAL : Cette année, une enveloppe supplémentaire de 12 000 € est prévu au GODS pour le suivi des nichées.

Natacha BOUET poursuit le diaporama sur les actions d'assistance technique par la sensibilisation des porteurs de projets aux enjeux de préservation de l'avifaune de plaine en mettant en place des mesures d'évitement.

L'animatrice NATURA 2000 a participé à 27 commissions (SAFER, CDOA, CDPENAF...) pour le suivi des activités agricoles et économiques du territoire. Elle suit également les documents d'aménagement du territoire avec les autres Collectivités (SCOT, TVB, PLUI...).

Elle présente le bilan de l'animation 2018/2019 ainsi que le programme d'actions pour l'année 2019/2020. Concernant les chartes, elle propose leur réécriture dans l'objectif de les simplifier pour une meilleure appropriation par les signataires.

Patricia ROUXEL demande si il existe une formation à destination des agriculteurs pour la reconnaissance des espèces d'oiseaux.

Cyril MOUILLOT : J'ai fait des propositions de formations sur l'eau car les enjeux sont plus forts. Le directeur du Lycée horticole est très favorable à ce que l'animatrice intervienne.

Vincent BRETAGNOLLE revient sur les projets éoliens en indiquant qu'il y en a 5 en cours sur la zone " atelier " et demande qu'elle est la position du Département ?

Séverine VACHON : Il y a la volonté de la commune et de la commission d'examen à la Préfecture mais c'est le Préfet qui décide.

Cyril MOUILLOT : Les deux paramètres, c'est le paysage et la biodiversité. Ces projets nécessitent une dérogation à la protection des espèces.

DREAL : Pour le moment, sur la région Nouvelle-Aquitaine, il n'y a aucune éolienne sur un site NATURA 2000. Quand un porteur dépose un projet, il doit évaluer l'impact sur l'environnement et appliquer la stratégie " éviter-réduire et compenser ". On a des objectifs de résultats à tenir au niveau de la Commission Européenne. Il faut savoir que les éoliennes ont des impacts non négligeables sur les busards.

Chantal BRILLAUD : Ne pourrait-on pas faire une information claire envers la population ?

Cyril MOUILLOT : Votre question est excellente, les sites NATURA 2000 ne sont pas des zones de protection directe. Les espèces et leurs habitats sont protégés. On doit vraiment évaluer si l'impact est significatif et ne pas interdire pour interdire.

Séverine VACHON : La difficulté est liée à l'appréciation des règles de droit suivant l'endroit où on l'applique.

Cyril MOUILLOT : Le schéma régional éolien, la Vendée et le préfet de Région sont en train de ????? le SRADDET. L'enjeu politique et économique est très fort. Il n'y a pas besoin d'un SRCAE pour approuver ou refuser un projet.

Monsieur PELLAT DE VILLEDON constate qu'il faut être prudent sur l'impact des lignes électriques sur les espèces car en BRENNE, lorsque les pelleteuses sont arrivées pour leur installation, les mouettes sont parties le temps des travaux puis elles sont revenues.

Vincent BRETAGNOLLE : On est en train d'analyser les données des impacts linéaires (autoroutes, éoliennes...) car ça modifie le comportement des oiseaux.

Natacha BOUET : Le problème, c'est que les projets éoliens vont plus vite que les études.

Séverine VACHON : Dans le cadre de l'élaboration des PLUI, les COM COM peuvent décider de protéger des zones.

Cyril MOUILLOT : C'est l'outil central, le PLUI.

Patricia ROUXEL : Certaines COM COM n'ont pas beaucoup de ressources, elles peuvent être tenter de bénéficier des ressources financières de l'éolien. Comment compenser le manque à gagner ?

Vincent BRETAGNOLLE lui répond de le compenser par du tourisme vert.

Séverine VACHON clôture la réunion à 16h30 et remercie l'ensemble des participants et intervenants.

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Environnement et aménagement
foncier



Olivier UZANU

